Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026091-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 03/07/2026

L'an 2026 et le 3 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 26/06/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure (arrivée à 18h38), GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, RENIMEL Pascal

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, HERVOT Noëmie à M ANDRE Mathieu, MÉTAYER Cassandre à MME PIEL Mickaëlle, PLUMIER Julie à M LE GOUIC Jean-Pol, MM : CARLETTO René à M GILLES Emmanuel, COLLÉAUX David à MME HERBERT Caroline, COWET Vincent à M POIRIER Christophe, GERNO Anthony à MME LEVASSEUR Frédérique, QUESNEL Maxime à MME RITLENG Sandra, SARAZIN Claude à M RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mme Mickaëlle PIEL

5. 2026 -091 2026-091_5.7_CONVENTION POUR LA MISE A JOUR DES BASES DE FONCIER DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ETUDE ECOFINANCES

Oust à Brocéliande Communauté propose à la ville de Guer de contractualiser avec elle pour le financement d'une partie de l'étude concernant la vérification des bases de Taxe Foncière professionnelle. Cette étude est réalisée par le cabinet Ecofinance.

Ce travail de vérification des bases de Taxe Foncière professionnelle laisse présager un potentiel de produit supplémentaire d'environ 77 000 € pour les communes concernées, dont 33 000 € pour Guer.

Une participation financière de 10 % du produit supplémentaire attendu est demandée à la ville de Guer, soit 3 307 €.

Le Conseil Municipal **DECIDE :**

-D'ACCEPTER la convention proposée par OBC pour la mise à jour des bases du foncier professionnel réalisée par le cabinet Ecofinance,

-DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2026 du budget principal de la ville de Guer,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce afférente à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ